

### **Divulgence aux termes de l'alinéa 8(2)(e)**

Le Ministère a reçu des organismes d'enquête fédéraux 174 demandes de divulgation présentées en vertu de l'alinéa 8(2)e) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Elles ont toutes été traitées conformément à la Loi. Ce chiffre représentait une hausse de 26 %, suivant une baisse de 22 % l'année précédente.

### **Divulgence aux termes de l'alinéa 8(2)(m)**

Santé Canada a demandé au Ministère de divulguer les renseignements permettant la localisation d'individus qui auraient pu être exposés au Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS). Le Bureau du Commissaire à la protection de la vie privée a été averti, et le Commissaire a donné son accord à ce que ces renseignements soient divulgués aux termes de l'alinéa 8(2)(m) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Ceci représente la première fois que le Ministère reçoive une demande de ce genre.

### **Usage et divulgation**

Comme le Ministère n'administre qu'un nombre restreint de fichiers de renseignements personnels, la mise en application du code régissant l'usage et la divulgation de ces renseignements n'a causé aucune difficulté.

### **Affaires portées devant la Cour fédérale**

La Cour fédérale n'a reçu aucune nouvelle demande durant l'exercice 2002-2003.